

Mariage pour tou-te-s sans distinction de genre !

Ce projet de loi aura défoulé les passions homophobes, rétrogrades, réactionnaires, humiliantes et parfois violentes orchestrées par la droite conservatrice, l'extrême droite avec le soutien de toutes les autorités religieuses. Face à cela, François Hollande est allé jusqu'à plaider pour « une clause de conscience » en faveur des maires qui refuseraient de célébrer des mariages de couples de même sexe... avant de faire marche arrière une fois de plus. C'est tout simplement désolant et indigne ! Le projet de loi institue le mariage pour tou-te-s mais il n'en demeure pas moins discriminant.

Eradiquer les discriminations

Le combat pour l'égalité des droits, sans discrimination d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, concerne chacune et chacun d'entre nous. Le fait que les droits au mariage, à l'adoption ou à la procréation médicalement assistée (PMA) soient aujourd'hui interdits aux personnes de même sexe est un profond injustice.

Les personnes trans sont toujours soumises à des procédures judiciairisées et psychiatriques éprouvantes et humiliantes. Elles doivent jouir des mêmes droits que les autres et la procédure de changement d'état-civil doit être simplifiée.

Ces inégalités devant la loi sont des discriminations qui légitiment tous les discours homophobes et transphobes.

Prendre en compte les différentes formes de parentalité

Aujourd'hui les familles prennent de multiples formes, souvent bien différentes du schéma nucléaire traditionnel. Cela doit absolument être pris en compte en donnant des droits spécifiques aux co-parents et qui n'en ont aucun pour le moment. C'est du bien de l'enfant qu'il s'agit.

-
- Si l'égalité et l'amour marquent un point dans le projet de loi du gouvernement il est incomplet et ne nous satisfait pas. Nous demandons d'inclure dans la future loi :
- La procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes ayant un projet parental.
- Au nom de quoi l'épouse d'une femme ne pourrait y recourir comme l'épouse d'un homme alors que chacun des deux couples le souhaite et l'a décidé ?
- L'adoption conjointe hors mariage, notamment dans le cadre du PACS
- La signature en mairie de tous les contrats de couples : PACS comme mariage
- Les mêmes droits pour tous les enfants à la filiation avec l'ensemble de leurs « parents sociaux »
- Le changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes transgenres

La PMA est un droit pour tous les couples de femmes

Au nom de quoi l'épouse d'une femme ne pourrait y recourir comme l'épouse d'un homme alors que chacun des deux couples en a besoin, le souhaite, l'a décidé dans le respect des principes éthiques.

Un besoin criant de formation

La lutte contre toutes les discriminations est un combat de tous les jours. Il ne peut être mené à bien sans qu'on s'en donne les moyens, notamment financiers nécessaires à la mise en place de formations. Il faut créer les conditions pour que – à l'école et partout (justice, police, corps médical...) – les différents personnels ayant à voir avec l'enfant et ses parents de même sexe, avec les personnes lgbt en général, soient sensibilisés à ces questions et informés sur l'égalité des droits pour tou-te-s.

Marie-George Buffet et les parlementaires communistes et du Front de gauche ont déposé des projets de loi allant dans ce sens. C'est notamment le cas de la proposition de loi instaurant le droit au mariage et à la filiation pour tous les couples sans distinction de sexe ou de genre.



Samedi 15 et dimanche 16 déc.
Manifestations pour l'égalité
partout en France